

[illegible]

Les documents architectes ne décrivent pas toutes les suggestions de mise en oeuvre imposées par les avis techniques, les DTU ou les normes en vigueur. L'entreprise devra réaliser ses ouvrages conformément aux plans et détails architectes en y intégrant toutes les obligations réglementaires et le respect des règles de l'art. L'entreprise doit le dimensionnement des ouvrages représentés sur ces détails.